

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 012-6554/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Africalink pour promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée - Approbation d'une convention**

#### **MET 19/12156/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Africalink est une communauté originale d'entrepreneurs/PME, partageant des valeurs et désireuses d'assurer la prospérité de leurs projets sur l'axe Euro/Méditerranée/Afrique, tout en contribuant, ensemble, à l'amélioration de l'environnement économique, social et culturel.

Africalink associe à sa démarche les grands groupes (qui y trouveront un enracinement local nécessaire ainsi qu'une prise directe sur les tendances économiques et sociales), les institutions internationales et bailleurs de fonds (qui y trouveront les réseaux et circuits de diversification, de relais et d'approfondissement de leurs programmes), les institutionnels et collectivités territoriales (qui y valideront la pertinence de leurs politiques d'ouverture au monde et d'accompagnement des PME), enfin les associations (qui y trouveront un lieu d'échanges et d'accompagnement).

Créé et basé à Marseille, en Provence, le réseau Africalink associe originellement des TPE/PME de tous les pays de l'axe Euro/Méditerranée/Afrique. Il bénéficie du soutien actif de la CCIMP (qui en est à l'initiative) et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Au-delà d'être un réseau de rencontres BtoB, d'échanges et de collaborations, confidentiel et/ou collectif, entre ses membres, Africalink est également destiné à devenir un espace de réflexion organisé et contributif sur des thèmes tels que l'émergence collaborative, la relation France (en Europe) / Afrique, le

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019

rôle d'Aix-Marseille-Provence comme plateforme d'accueil et facilitateur de la relation vers et avec l'Afrique, les blockchains comme outils d'indépendance et de développement...etc.

Africalink se conçoit également comme une plateforme d'échange qui collecte et rend accessible les informations (data) relatives aux tissus économiques et sociaux des pays couverts par la communauté.

Les enjeux pour Aix Marseille Provence et la France (en Europe) :

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre de projets d'investissements directs étrangers vers l'Afrique est une opportunité pour Aix-Marseille-Provence pour se positionner comme base arrière naturelle de stratégies de développement vers le Sud.

Ceci passera par le développement de nouvelles infrastructures indispensables (transports internationaux, structures d'accueil/hébergement, communication, formations...), mais aussi par l'approfondissement de la reconnaissance, de la confiance et de liens personnels entre les acteurs des deux rives.

Plus modestes, mais d'un potentiel considérable, les flux Sud/Nord doivent également pouvoir s'appuyer sur un écosystème proche, fiable, reconnu et porte vers l'Europe du Nord.

Ainsi, au même titre que Miami se positionne comme la porte d'entrée de l'Amérique Latine, qu'Hong Kong et Singapour donnent un accès privilégié à l'Asie, Aix-Marseille-Provence a vocation à redevenir cette porte historique entre l'Afrique et l'Europe.

Les objectifs du projet de partenariat :

- Poursuivre la politique de développement de la communauté par la mise en place d'une stratégie de « recrutement » plus large et plus visible. Tout en maintenant un niveau d'exigence élevé (cooptation, adhésion à la Charte, souci de l'environnement humain et naturel...)
- Fédérer, autour de ses convictions et valeurs, les acteurs engagés dans la réécriture des relations entre la France (en Europe) et le continent africain.
- Rappeler, en l'organisant et en la valorisant, la force de proposition et l'engagement majeur des acteurs de la relation France (en Europe) / Afrique dans les territoires.
- Etre force de propositions dans la mise en œuvre de la nouvelle approche «Africaine » définie par le gouvernement et les institutions Françaises
- Contribuer au développement du business des entrepreneurs par l'organisation d'opérations collectives et la mutualisation de moyens

Africalink est une communauté récente (créée fin 2017) mais elle bénéficie de l'appui de la CCI Marseille Provence qui finance le secrétariat général de l'association, un « back office » technique minimum, des moyens logistiques tels que locaux, restauration, communication, services techniques, déplacements...etc.

D'autre part, avec 64 PME fondatrices (décembre 2017) et 114 membres (juin 2019), Africalink est devenu, en très peu de temps, un acteur connu et reconnu du développement des courants d'affaires français en Europe, avec l'Afrique.

Des ressources financières stables sont d'ores et déjà assurées par la mise en place de cotisations (différentes en fonction des territoires) permettant d'assurer le fonctionnement de la communauté de manière pérenne.

Des démarches sont en cours auprès de grandes entreprises du territoire AMP ainsi que de grands groupes africains afin de bénéficier de leur appui logistique et financier. La recherche de financeurs «privés» est un des enjeux forts de l'indépendance de la communauté et de son équilibre en matière de financements extérieurs.

Les financements permettront à Africalink de se développer tout en appuyant le développement de ses membres.

**Signé le 26 Septembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019**

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son soutien financier à hauteur de 50 000 euros au budget 2019 aux côtés d'autres partenaires

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association Africalink.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée conclue avec l'association Africalink.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 65748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 octobre 2019